

ARRETE DU MAIRE

26.DNR.333

OBJET : Numérotation des immeubles situés Montée des Moulières

Le Maire de la Ville de Pertuis (Vaucluse),

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des habitations,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DT_11.78 du 13 avril 2011 relative à la dénomination des voies et au numérotage des immeubles sur le territoire de la Commune,

Vu l'arrêté municipal n° 12.DNR.274 du 12 avril 2012 portant règlement général du numérotage des immeubles,

Vu l'article 169 de la loi 3DS 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration.

Attendu qu'en application de ce qui précède, il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police générale, d'affecter par arrêté, un numéro à chaque immeuble,

Considérant qu'afin de faciliter l'identification des immeubles de la commune, le Conseil Municipal, par délibération N° 25.DNR.174 du 29/04/2025, a validé le nouveau répertoire des voies de la ville.

Considérant que la voie ayant pour origine la **Route de Villelaure** et pour extrémité le **Chemin de la Draille Pugère** est dénommé la **Montée des Moulières**

Considérant la nécessité d'attribuer à tous les immeubles de cette voie une adresse normalisée déterminée selon la numérotation métrique.

ARRETE

Article 1 :

Toutes les adresses de la voie ci-dessus nommée sont répertoriées dans le tableau ci-joint et localisées sur le plan N°2025.43-44.

Article 2 :

Les plaques indicatrices de numéro seront fournies et posées par les soins et aux frais de la Commune, dès que le présent arrêté sera rendu exécutoire.

Article 3 :

Les propriétaires des immeubles concernés ne peuvent, à quel titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie des numéros apposés.

Article 4 :

Il appartient aux propriétaires de veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs immeubles soient constamment nets, lisibles et accessibles à la vue.

Article 5 :

Aucun changement de numéro ne peut être opéré sans autorisation et sans contrôle de l'autorité municipale.

Article 6 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 7 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires concernés et transmis d'une part au contrôle de légalité, et d'autre part, au service du cadastre de la Direction Générale des Finances Publiques de Vaucluse.

Article 8 :

La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux.

Dans l'hypothèse où la décision critiquée est maintenue, il appartient au requérant de saisir le Tribunal Administratif d'un recours contentieux dans le délai de deux mois.

- Soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux.
- Soit à compter de l'expiration du délai de deux mois après formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé par l'administration pendant deux mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de 2 mois à compter de la notification.

Fait à PERTUIS, le 17/03/2026

Pour le Maire et par délégation

Jean François MIRETTI | Elu TIC,
e-Administration, Données publiques



Le 19 mars 2026

Conseiller Municipal

Certifié exécutoire et affiché le : 19/03/2026 .

Montée des Moulrières

Parcelle cadastrale	Ancienne Adresse			Nouvelle adresse normalisée			Réf Plan
	N°	Type	Voie	N°	Type	Voie	
CC0018	34	CHE	DES MOULIERES	34	montée	des Moulrières	
CC0014	45	CHE	DES MOULIERES	45	montée	des Moulrières	
CC0013	67	CHE	DES MOULIERES	67	montée	des Moulrières	
CC0021	78	CHE	DES MOULIERES	78	montée	des Moulrières	
CC0012	89	CHE	DES MOULIERES	89	montée	des Moulrières	
CC0011	105	CHE	DES MOULIERES	105A	montée	des Moulrières	
CC0476	105	CHE	DES MOULIERES	105B	montée	des Moulrières	
CC0477		CHE	DES MOULIERES	105C	montée	des Moulrières	
CC0007	105	CHE	DES MOULIERES	105D	montée	des Moulrières	
CC0337	122	CHE	DES MOULIERES	122A	montée	des Moulrières	
CC0338	122	CHE	DES MOULIERES	122B	montée	des Moulrières	
CC0412	122	CHE	DES MOULIERES	122C	montée	des Moulrières	
CC0025	122	CHE	DES MOULIERES	122D	montée	des Moulrières	
CC0024	122	CHE	DES MOULIERES	122E	montée	des Moulrières	
CC0005	159	CHE	DES MOULIERES	159	montée	des Moulrières	
CC0005	159	CHE	DES MOULIERES	177	montée	des Moulrières	
CC0004	177	CHE	DES MOULIERES	179	montée	des Moulrières	
CC0003	185	CHE	DES MOULIERES	195	montée	des Moulrières	
CC0456	213	CHE	DES MOULIERES	213	montée	des Moulrières	
CC0436	244	CHE	DES MOULIERES	244	montée	des Moulrières	
CE0095	259	LOT	LES GÉMEAUX	259A	montée	des Moulrières	
CE0094	259	LOT	LES GÉMEAUX	259B	montée	des Moulrières	
CE0093	259	LOT	LES GÉMEAUX	259C	montée	des Moulrières	
CE0092	259	LOT	LES GÉMEAUX	259D	montée	des Moulrières	
CE0100	259	LOT	LES GÉMEAUX	259E	montée	des Moulrières	
CE0101	259	LOT	LES GÉMEAUX	259F	montée	des Moulrières	
CE0102	259	LOT	LES GÉMEAUX	259G	montée	des Moulrières	
CE0099	259	LOT	LES GÉMEAUX	259H	montée	des Moulrières	
CE0029				272	montée	des Moulrières	
CC0032	9002 F	CHE	DES MOULIERES	274A	montée	des Moulrières	

Montée des Moulrières

CC0409	9053 F	CHE	DES MOULIERES	274B	montée	des Moulrières	2025.43
CC0408	9053 F	CHE	DES MOULIERES	274C	montée	des Moulrières	2025.44
CE0103		CHE	DES MOULIERES	353	montée	des Moulrières	
CE0103		CHE	DES MOULIERES	355	montée	des Moulrières	
CE0222		CHE	DES MOULIERES	363	montée	des Moulrières	
CE0224		CHE	DES MOULIERES	363	montée	des Moulrières	
CE0223	387	CHE	DES MOULIERES	387 A	montée	des Moulrières	
CE0221				387 B	montée	des Moulrières	
CE0200	363	CHE	DES MOULIERES	387 C	montée	des Moulrières	
CE0215		CHE	DES MOULIERES	387 D	montée	des Moulrières	
CE0196		CHE	DES MOULIERES	387 D	montée	des Moulrières	
CE0199		CHE	DES MOULIERES	387 D	montée	des Moulrières	
CE0191	389	CHE	DES MOULIERES	389 A	montée	des Moulrières	
CE0242		CHE	DES MOULIERES	389 B	montée	des Moulrières	
CE0241		CHE	DES MOULIERES	389 C	montée	des Moulrières	
CE0303		CHE	DES MOULIERES	389 D	montée	des Moulrières	
CE0164		CHE	DES MOULIERES	389 E	montée	des Moulrières	
CE0114	403	LOT	LE VERGER	403A	montée	des Moulrières	
CE0113		LOT	LE VERGER	403B	montée	des Moulrières	
CE0118		LOT	LE VERGER	403C	montée	des Moulrières	
CE0119		LOT	LE VERGER	403D	montée	des Moulrières	
CE0112		LOT	LE VERGER	403E	montée	des Moulrières	
CE0120		LOT	LE VERGER	403F	montée	des Moulrières	
CE0121		LOT	LE VERGER	403G	montée	des Moulrières	
CE0111		LOT	LE VERGER	403H	montée	des Moulrières	
CE0125	463	LOT	LES GRILLONS	483A	montée	des Moulrières	
CE0126		LOT	LES GRILLONS	483B	montée	des Moulrières	
CE0127		LOT	LES GRILLONS	483C	montée	des Moulrières	
CE0128		LOT	LES GRILLONS	483D	montée	des Moulrières	
CE0133	9002	CHE	DES MOULIERES	513	montée	des Moulrières	
CE0132		CHE	DES MOULIERES	551	montée	des Moulrières	
CE0131		CHE	DES MOULIERES	593	montée	des Moulrières	